

*Conversio ad phantasmata. Gouvernement, sécurité et imagination*¹

Val Codrin Tăut

Abstract: This article investigates the technical rationalities of modern forms of government. Conceived in a Foucauldian vein, the paper argues for an interpretation of security dispositifs which sustain the structures of modern government. The main argument developed in the article is that there is a difference between two securities diagrams: the preventive and the anticipatory. The first one is using rational devices like the actuarial table while the second is aiming to instrumentalise the imagination.

Keywords: governmentality, imagination, precaution, risk, security

Du gouvernement

Toute théorie du gouvernement et de ses manières spécifiques de se déployer se confronte, dès le début, avec une double difficulté. D'une part, cette notion apparaît et fonctionne à la limite du vocabulaire politique communément admis. Paradoxalement, l'action de gouverner s'inscrit en tout droit dans la sphère politique (gouverner signifie exercer le pouvoir d'une certaine manière) et en même temps cette action déborde ou dépasse les relations traditionnellement reconnues comme politiques. On peut reconnaître, d'abord, ce paradoxe dans les formulations antiques de cette pratique. Les historiens (Senellart 1995) ont montré qu'à l'origine (grecque et romaine) l'acte de gouverner s'opposait aux régimes tyranniques. Mais, ce versant explicitement politique s'avère trop étroit, car gouverner signifiait, plutôt, piloter ou diriger une communauté vers une fin, ensemble d'actions qui débordent les cadres étroits de la gestion du pouvoir dans la *Politeia* ou *Res Publica*.

Cette ambivalence entre l'inscription dans l'espace politique et son dépassement s'est conservée, tout en englobant des variations et altérations historiques, jusqu'à l'époque contemporaine. C'est ainsi que la question du gouvernement est interprétée comme une affaire publique, elle nous concerne tous (versant explicitement politique) et, en même temps, selon l'idéologie managérielle dominante, le bon gouvernement est au-delà de la politique et du

¹ NDLR: Cet article a été publié avec le support du Programme Opérationnel Sectoriel Développement des Ressources Humaines (SOP HRD), financé par le Fond Social Européen et le Gouvernement de la Roumanie, le numéro du contrat POSDRU/159/1.5/S/133675.

politique. Tandis que l'espace politique reste marqué par une permanente instabilité, le bon gouvernement trouve la voie pragmatique à ranger les choses.

Au-delà de ce jeu ambivalent d'une simultanée invocation-révocation de la politique, il existe une seconde difficulté, liée cette fois à la pluralité des interprétations de l'acte de gouverner. Ainsi on pourrait distinguer trois voies analytiques. Tout d'abord, il y a les théories classiques qui découpent les différents types du gouvernement (étatique, local, régional, global etc.) et les institutions impliquées (instances publiques, acteurs privés) et leurs rapports (subordination, corrélation etc.). Les théories de la gouvernance représentent le deuxième type d'approche. Généralement elles fonctionnent à la fois dans le plan descriptif, identifiant les manières effectives selon lesquelles sont gérées les communautés humaines, ainsi que dans le plan normatif, critiquant la réputée inefficience étatique et proposant des procédures de *management* plus adéquates. Une troisième ligne interprétative est constituée par ce qu'on a appelé « les études de gouvernementalité ». Il ne s'agit pas dans ce cas d'une théorie proprement dite, mais plutôt d'un programme de recherche inauguré par Michel Foucault dans deux de ses cours au Collège de France : *Sécurité, territoire, population* 1978 (Foucault 2004a) et *Naissance de la biopolitique* 1979 (Foucault 2004b) et prolongé ensuite dans l'espace anglophone (Burchell; Gordon; Miller 1991). Selon les adeptes de cette version analytique, l'acte de gouverner définit les moyens spécifiques de gestion de la vie quotidienne. Dans cette optique, gouverner signifie faire fonctionner, d'une certaine manière, une pluralité d'institutions et de sphères d'activité.

Cette double série des difficultés – position oscillante par rapport au champ politique, pluralité d'interprétations – nous oblige, pour outrepasser ces obstacles, d'interroger les conditions de possibilité de l'acte de gouverner. Une première question à laquelle nous devons répondre regarde le terrain spécifique de l'enquête concernant la question du gouvernement.

En général, les approches classiques encrent leurs démarches soit dans le sol des institutions, soit dans celui des idéologies ou des représentations. Sans doute, ces deux éléments ont leur importance, mais il faut aller plus loin. La thèse que nous proposons ici, thèse largement inspirée par les travaux de Michel Foucault ainsi que par les « études de gouvernementalité » est que la structure de base du gouvernement est repérable dans la sphère de ses techniques. Par le terme « technique » on comprend certains instruments qui ouvrent le monde opaque des choses et des êtres. On pourrait énumérer ici, sans prétention d'exhaustivité, les instruments de notation et d'enregistrement des faits, les instruments de stockage et transfert des données, ou bien les dispositifs de filtrage et de hiérarchisation des informations.

Un exemple est nécessaire pour éclaircir notre raisonnement. Prenons donc le cas du gouvernement local. Dans les approches classiques, celui-ci est interprété soit comme le résultat d'une certaine architecture institutionnelle, soit comme le corrélat d'une certaine idéologie démocratique qui valorise

l'autonomie contre les penchants autoritaristes de l'État. Mais, à un examen approfondi, on va constater que la possibilité de l'autonomie locale est liée aux techniques de l'audit. Dans son sens restreint, l'audit représente un ensemble de techniques de contrôle financier, utilisées par les banques et les compagnies privées. Selon Michael Power (1999), cette technologie de vérification s'est généralisée en englobant aussi le domaine de l'administration publique. Cet élargissement des champs de l'audit a entraîné une transformation dans la sémantique du terme : auditer ne signifie plus seulement contrôle financier, mais aussi examen de l'efficacité des actions, des personnes ou des institutions. Mais, examiner l'efficacité de quelque chose présuppose la mobilisation d'un ensemble de techniques d'observation visant à calculer les objectifs, le découpage des actions dans des unités sérielles, des manières de surveillance de chaque série, un mécanisme pour distribuer les tâches et ainsi de suite. Toutes ces techniques constituent le cadre de possibilité de ce qu'on appelle le gouvernement local. L'interprétation proposée par la narration légaliste ou par l'idéologie démocratique n'est pas tout à fait fautive, mais seulement partielle. Cet exemple illustre notre plaidoyer pour une lecture et une analyse des techniques du gouvernement. Il faut donc approfondir cette direction. Schématiquement on pourrait ranger ces techniques dans deux catégories :

- a) des techniques de configuration qui aménagent un espace pour qu'il devienne gouvernable (constitution des sujets tels : le malade, le travailleur, le délinquant ; constitutions des objets : la criminalité, l'économie, les épidémies);
- b) des techniques d'intervention (techniques disciplinaires, de surveillance, d'incitation) qui modifient les comportements.

Ces instruments sont hétérogènes les uns par rapport aux autres, mais cette hétérogénéité ne signifie pas qu'ils ne peuvent pas former des ensembles cohérents et fonctionnels. C'est le cas de certaines unités historiques de la gouvernementalité décrites par Foucault, comme par exemple : *la Pastorale*, *la raison d'Etat* ou *La police*.

Cette analyse abstraite concernant les possibilités techniques de l'acte de gouverner nous conduit devant une question cardinale : est-ce qu'il existe une certaine configuration qui pourrait élucider la manière contemporaine de gouverner? À une première lecture, les ressources théoriques dont nous disposons (les diverses approches du gouvernement, de la gouvernance ou de la gouvernementalité) articulent une réponse négative à cette question: les formes de gouverner se déclinent au pluriel, elles sont multiples, hétérogènes, parfois contradictoires. Sans nier cette dispersion fondamentale, notre argumentation prendra une autre voie. La pluralité des formes du gouvernement ne contredit pas l'existence d'une certaine tendance générale qui structure le champ des techniques diverses. En suivant une intuition de Michel Foucault, nous croyons que cette tendance générale c'est la sécurité. Donc, notre thèse est que la forme

Val Codrin Tăut

de gouvernement spécifiquement moderne est une forme de gouvernement sécuritaire.

Gouvernement et sécurité I. La prévention

D'un point de vue général, la sécurité se définit comme un état ou «une situation dans laquelle quelqu'un, quelque chose n'est exposé à aucun danger, à aucun risque, en particulier d'agression physique, d'accidents, de vol, de détérioration » (Larousse). Historiquement, la racine sémantique latine : *securitas* nous envoie aux pratiques stoïques de la sagesse. Dans ce contexte particulier, la sécurité est un état d'âme propre au philosophe qui affronte en toute sérénité les tempêtes de l'existence humaine (Gros 2012, 15-51). Articulée avec d'autres notions-clés du vocabulaire stoïque (tels : *ataraxia* ou *tranquillitas*), pour Sénèque, la sécurité s'avère un élément constitutif du bonheur : « Qu'est-ce que le bonheur ? C'est une sécurité et une tranquillité continues (*securitas* et *perpetua tranquillitas*), conquises par une grandeur d'âme » (*apud* Gros 2012, 16). Du point de vue politique la sécurité évoque, dans une tonalité hobbesienne, une stabilité générale sans laquelle la coexistence humaine serait impossible. La sécurité devient dans ce contexte un attribut de l'État qui doit assurer la protection physique de ses citoyens. Être en état de sureté c'est la condition pour l'exercice des droits civils.

No one can fully enjoy any right that is supposedly protected by society if someone can credibly threaten him or her with murder, rape, beating, etc., when he or she tries to enjoy the alleged right. Such threats to physical security are among the most serious and – in much of the world – the most widespread hindrances to the enjoyment of any right. If any right is to be exercised except at great risk, physical security must be protected (Shue 1996, 21).

Malgré cette détermination matérielle qui établit une équivalence entre sécurité et sûreté physique, on est loin d'une définition univoque du concept et des pratiques qui lui sont attachées. Car, même filtrés par la matérialité du corps de l'individu, les menaces, les périls et les risques sont voués à une prolifération indéfinie. À cette impossibilité de tracer une fois pour toutes une carte complète des dangers correspond une généralisation de la notion de sécurité. Celle-ci n'est plus seulement le résultat de la pratique de la souveraineté de l'État (affronter par voie militaire l'ennemi extérieur, aménager et produire la sûreté publique), mais prend la forme d'un impératif global. C'est ainsi que la sécurité devient sécurité humaine ou biosécurité, c'est-à-dire un ensemble de techniques et pratiques visant à protéger la vie des collectivités et à assurer les cadres du développement durable des sociétés. Dans ce nouvel assemblage se dessinent des lignes communication entre des domaines hétérogènes: lutte contre la menace terroriste, prévention des épidémies, la question des équilibres écologiques, l'urbanisme, la lutte globale contre la pauvreté, l'architecture de l'économie mondiale, la prévention des désastres naturels et des catastrophes humanitaires. Mais, quand même, cette forme holiste qui entoure le

fonctionnement contemporain de la sécurité fait invisible son caractère sélectif. On pourrait même parler d'un certain paradoxe qui préside cette extension du domaine : d'un part, il s'agit d'un horizon du catastrophisme généralisé : il y a une prolifération presque infinie des menaces (pollution, terrorisme, paupérisme, migration, criminalité, pandémies), mais, d'autre part, non pas tout problème est codifié comme une question de sécurité.

Cette omniprésence sélective de la sécurité a donné naissance à deux directions importantes de recherche. La première a été articulée par les théoriciens de l'école de Copenhague qui analysent la sécurité en tant que procédure performative. Ce qui importe ici ce n'est pas la sécurité comme telle, mais les diverses pratiques de sécurisation. Transformer un objet ou un événement quelconque dans une affaire sécuritaire signifie, pour les adeptes de l'école de Copenhague, les soustraire au traitement politique habituel tout en les inscrivant dans l'espace des procédures exceptionnelles: "Security is the move that takes politics beyond the established rules of the game and frames the issue either as a special kind of politics or as above politics" (Wæver 1995, 51).

Si l'école de Copenhague se propose d'investiguer les procédures performatives de fabrication de la sécurité, Didier Bigo (2008) oriente son analyse dans la direction du fonctionnement des métiers de sécurité. Selon cet auteur, analyser la sécurité signifie observer les interactions ou les conflits entre les divers professionnels tels les policiers ou les employés des agences de sécurité publiques ou privées. Sans nier l'importance théorique de ces deux directions, il faut aller plus loin pour saisir les cadres de cette technologie politique. Comme on l'a déjà affirmé, c'est Michel Foucault qui, dans son enseignement au Collège de France, a esquissé un cadre analytique satisfaisant de la sécurité. Selon cet auteur, trois éléments constituent la spécificité des mécanismes sécuritaires.

Tout d'abord, elles n'opèrent pas avec des objets ou des phénomènes prédéterminés, mais avec des séries ouvertes des probabilités. Cela veut dire que les mécanismes de sécurité procèdent à un élargissement du champ. Prenons l'exemple du crime. Tandis que pour la raison juridique, le crime représente un acte de violation de la loi individualisable, pour le raisonnement sécuritaire, l'individu coupable n'est qu'un élément parmi les autres. Ce qui compte ce n'est pas seulement l'individu mais aussi les instances qu'on pourrait lui associer : son milieu familial, son statut social, son métier, son éducation, la région où il habite etc. Avec cet élargissement de champ apparaissent des nouvelles corrélations: l'acte criminel est lié à certaines circonstances sociales. Mais comme on l'a déjà dit, les rapports de corrélation ne sont pas des rapports de causalité linéaire mais plutôt des probabilités. Dans ce cas, on ne parlera pas d'un déterminisme causal (l'élément x produira l'effet y) mais des relations discrètes et mobiles d'influence.

Deuxièmement, les éventuelles interventions visant ces objets ou phénomènes seront toujours accompagnées par des calculs de coût, qui doivent

déterminer l'utilité et l'efficacité de ces mesures. La lutte contre l'infraction, pour reprendre notre exemple, devient un objectif filtré stratégiquement. Par opposition avec le champ juridique qui veut punir d'une manière automatique tout ce qui est hors la loi, pour le diagramme sécuritaire sanctionner ou non un acte représente une question qui se négocie pour chaque contexte particulier.

Enfin, et encore une fois en opposition avec la raison juridique qui travaille avec le partage permis/interdit ou légal/illégal, les dispositifs de sécurité opèrent avec deux séries : une série normale qui réunit les phénomènes considérés comme acceptables et une série qui reflète les déviances. S'il existe un calcul de coût pour chaque intervention, cela signifiera qu'il existe un jugement en contexte concernant l'anormalité ou la déviance.

Historiquement, les dispositifs de sécurité s'originent dans une pluralité de discours et de pratiques. Un premier espace du fonctionnement de la technique sécuritaire c'est l'économie politique, dans formulation initiale, celle des physiocrates (Demetrescu & Tăut 2014). Cette discipline a découvert les rythmes et les lois naturelles de la productivité et de la circulation de la richesse. Un autre foyer important est représenté par les différents efforts d'appliquer le calcul des probabilités aux affaires sociales (Ewald 1986), tandis que le troisième noyau est constitué par les pratiques policières visant à combattre la déviance (Neocleous 2000).

Selon cette brève description on pourrait conclure que la sécurité est une technique qui ne se propose pas de transformer radicalement la réalité, mais seulement de la rééquilibrer, en usant ses caractéristiques spécifiques.

(...) la sécurité, à la différence de la loi qui travaille dans l'imaginaire et de la discipline qui travaille dans le complémentaire de la réalité, va essayer de travailler dans la réalité, en faisant jouer, grâce à et à travers toute une série d'analyses et de dispositions spécifiques, les éléments de la réalité les uns par rapport aux autres (Foucault 2004, 49).

Ce rapport à la réalité nous donne la possibilité de nous retourner à la question du gouvernement. Dans la première modernité, les théories du gouvernement sont marquées par l'idée d'un ordre immuable, à la fois naturel et divin. C'est pour cela que l'acte de gouverner, regardé dans sa pluralité constitutive (gouverner un territoire, une famille ou se gouverner soi-même) implique la duplication d'un ordre initial. Nous pouvons vérifier cette assertion en nous rapportant à la définition canonique pour cette époque, celle de Guillaume de la Perrière : «Gouvernement est droite disposition des choses, desquelles on prend charge pour les conduire jusqu'à fin convenable» (*apud* Foucault 2004, 101). « La juste disposition des choses », ou « la fin convenable », les expressions qui apparaissent dans cette définition sont des opérateurs logiques qui nous indiquent la dépendance du gouvernement de l'ordre transcendant. Avec l'émergence des techniques sécuritaires ce paysage se transforme radicalement : la transcendance est remplacée par un nouveau type d'ordre immanent. L'interlocuteur du gouvernement sécuritaire n'est plus

l'ordre codifié théologiquement, mais la configuration qui peut être déduite de l'existence même des choses et des êtres. Comme le dit Frédéric Gros à la fin de son enquête concernant le concept de sécurité : celui-ci, « dans son sens le plus général, désigne une conformité des choses à elles-mêmes » (Gros 2012, 219).

Pour la première modernité cette « conformité des choses à elles-mêmes » s'est exprimée par le concept de naturalité. Mais il serait tout à fait erroné de lire cette histoire seulement comme une affaire de sécularisation, donc comme une transition d'un ordre divin à une organisation positive du monde. L'élément le plus important pour notre analyse est que le nouveau concept d'ordre ne se formule pas dans le langage déterministe : la nature des choses et des êtres n'est plus inscrite dans un cadre ontologique fixe. Pour le gouvernement sécuritaire, l'affirmation de la nature est en même temps l'affirmation de la régularité ou de la sérialité des phénomènes. Il va de soi que cette régularité ou sérialité des phénomènes n'implique pas la répétition d'une unique essence, mais la variation de celle-ci.

Jusqu'ici nous avons réuni les éléments minimaux qui nous permettent de définir le gouvernement sécuritaire. En premier lieu, regardant les instruments de connaissance mobilisés, la sécurité s'appuie sur la statistique et la probabilité. Comme nous avons essayé de mettre en exergue, il s'agit de repérer les régularités et les relations entre plusieurs variables. Deuxièmement, du point de vue de la finalité, le gouvernement sécuritaire se propose d'assurer les équilibres généraux de la société. L'accomplissement de cet objectif passe par la mobilisation des techniques de prévention du risque.

En Europe, ce style de gouvernement a connu une institutionnalisation progressive vers la fin du XIXe siècle, avec les réformes sociales de Napoléon III et de Bismarck, pour devenir au XXe siècle, sous le nom d'*État providence*, la manière courante de gestion sociale. Depuis les années '70, une abondante littérature annonce la fin de ce modèle. Tandis que, en général, ces interprétations critiques se concentrent sur la crise fiscale, dans les pages qui suivent, on va essayer d'analyser la crise de l'État providence en tant que crise du mécanisme sécuritaire de prévention.

Gouvernement et sécurité II. L'anticipation

Depuis trois décennies, la crise du modèle sécuritaire de prévention est décrite comme une sorte de transformation des risques dans des catastrophes. Cette ligne interprétative prolonge la longue tradition intellectuelle de la critique de la raison technique inaugurée par Martin Heidegger. Pour l'homme de la première modernité, la catastrophe restait encore un événement destructif qui lui rappelait que la nature est une force qu'on ne peut pas apprivoiser. C'est pour cela que les manifestations catastrophiques étaient filtrées par toute une série de réflexions morales qui problématisaient la fragilité de l'individu ou la présence du mal dans le monde (Dupuy 2005). Avec l'émergence de la modernité technicisée, ce rapport aux catastrophes change: les désastres ne sont plus

seulement l'expression des caprices de la nature, mais aussi des événements manufacturés. Pour la première fois dans leur histoire, constate Hannah Arendt (1958) en se référant à l'armement nucléaire, les hommes possèdent les moyennes techniques d'une destruction totale et irréversible de la terre. La force atomique est pure négativité, ajoute Günther Anders (2013), elle se soustrait à tout effort de traduction ou de représentation.

Ces réflexions philosophiques ont été reprises par la sociologie moderne, notamment par les travaux d'Ulrich Beck consacrés à la « Société du risque » (1992). À une première vue, la théorie d'Ulrich Beck n'est rien d'autre qu'une systématisation de la critique de la technique et de la société industrielle : dans les sociétés occidentales les plus avancées, la production de la richesse, du bien-être et du confort est accompagnée par la production d'une nouvelle gamme des risques (pollution, accidents atomiques, risques génétiques et médicaux) qui ne peuvent plus être gérés par les anciens mécanismes de la prévention. Ces nouveaux risques se distinguent par deux traits importants. Premièrement, ils se soustraient à l'interprétation probabiliste, ils sont caractérisés par une faible fréquence, ils ne forment pas de séries, dans un mot leur émergence et leur évolution n'est plus celle des régularités mais de l'aléatoire. Deuxièmement, ces risques à faible fréquence ont un immense pouvoir de destruction : leur manifestation est toujours catastrophique. Dans le raisonnement d'Ulrich Beck, le parallélisme entre le progrès technoscientifique et l'émergence des catastrophes manufacturées ne représente qu'un premier versant de l'argument. Car, comme le montre l'auteur allemand, les risques catastrophiques ne sont pas seulement des événements réels, mais aussi des schémas d'interprétation et d'anticipation.

Risks such as those produced in the late modernity (...) are based on causal interpretations, and thus initially only exist in terms of the (scientific or anti-scientific) knowledge about them. They can thus be changed, magnified, dramatized or minimized within knowledge, and to that extent, they are particularly open to social definition and construction. Hence the mass media and the scientific and legal in charge of defining risks become key social and political positions (Beck 1992, 23).

La théorie d'Ulrich Beck ne doit pas être confondue avec un réalisme naïf qui se contente de recenser les événements catastrophiques récents pour rejouer le procès de la raison instrumentale. Par contre, l'argument le plus important de Beck est que les nouveaux risques changent leur emplacement. Leur « lieu d'origine » est situé dans une zone d'indistinction entre réalité et interprétation. Inutile donc de monter des discours critiques contre le caractère fictif de certains risques ou de dénoncer la diffusion d'un faux tone apocalyptique: « because risks are risks in knowledge, perceptions of risk and risks are not different thing, but one and the same » (Beck 1992, 55).

L'émergence des risques catastrophiques est dépendante du fonctionnement des mécanismes d'anticipation, mécanismes qui sont tournés

vers le futur. C'est ici qu'on pourra mieux saisir ce qui individualise les nouvelles formes du risque. Pour l'époque du gouvernement sécuritaire de prévention, la gestion des risques passait, en premier lieu, par des procédures d'accumulation de données, de hiérarchisation et de corrélation. Sans doute, cet ensemble des techniques de gouvernement n'était pas dépourvu d'un minimum d'orientation anticipative : prévenir signifie en premier lieu prévoir l'évolution d'un certain enchaînement d'événements. Mais, ces techniques d'anticipation étaient soutenues par des processus d'addition: la hiérarchisation correcte des événements passés est le garant d'une anticipation plus efficace. Dans la nouvelle configuration des risques, le passé perd sa position hégémonique :

In the risk society, the past loses the power to determine the present. Its place is taken by the future, thus, something non-existent, invented, fictive as the 'cause' of current experience and action. We became active today in order to prevent alleviate or take precautions against the problems and crises of tomorrow and the day after tomorrow -or not to do so (Beck 1992, 34.)

La crise de ce modèle gouvernemental n'annonce pas une époque dominée par l'anarchie des risques qui se soustrairaient aux mécanismes de gestion, mais tout au contraire, la configuration d'un nouveau style de gouvernement orienté vers l'anticipation qui inscrit l'imagination parmi ses instruments techniques. L'un des exemples les plus évidents du fonctionnement du gouvernement anticipatif et de l'instrumentalisation de l'imagination est représenté par le principe de précaution.

Le principe de précaution doit son origine aux débats écologiques de la fin du XX siècle. L'une des premières formulations se retrouve dans la fameuse déclaration de Rio qui stipule dans un de ces points que : « en cas de risque de dommages graves ou irréversibles, l'absence de certitude scientifique absolue ne doit pas servir de prétexte pour remettre à plus tard l'adoption de mesures effectives visant à prévenir la dégradation de l'environnement ». Après la déclaration de Rio les occurrences juridiques de la précaution se sont multipliés. Par exemple, en France la nouvelle loi concernant la protection de l'environnement, de 1995, établit que « l'absence de certitudes, compte tenu des connaissances scientifiques et techniques du moment, ne doit pas retarder l'adoption de mesures effectives et proportionnées visant à prévenir un risque de dommages graves et irréversibles à l'environnement à un coût économiquement acceptable ». Selon l'article 174 du Traité d'Amsterdam, le principal objectif de la politique de l'Union Européenne est de promouvoir le développement durable fondé sur le principe de précaution et d'action préventive.

L'un des exemples d'application de ce principe, largement médiatisé, est lié au contexte de la crise sanitaire lie à la transmission de l'encéphalopathie spongiforme bovine (connue sous le nom de maladie de la vache folle). En 1996, plusieurs pays de l'Union Européenne ont imposé un embargo sur tous les bovins et leurs produits dérivés provenant de la Grande-Bretagne. Avec le

marché de la viande bovine en chute libre, la Grande-Bretagne s'est adressée à la Cour européenne de justice pour trancher le litige. Les représentants du Royaume Uni ont essayé de démontrer que les risques épidémiologiques étaient insignifiants, que le rapport causal entre la propagation de l'encéphalopathie spongiforme bovine et sa variante humaine, la maladie mortelle de Creutzfeldt-Jakob était incertaine et que, par voie de conséquence, l'interdiction de l'export était abusive. Malgré ces arguments, les juristes de l'Union Européenne ont décidé de maintenir l'embargo en affirmant que : « lorsque des incertitudes subsistent quant à l'existence ou à la portée des risques pour la santé des personnes, les institutions peuvent prendre des mesures sans avoir à attendre que la réalité et la gravité de ces risques soient pleinement démontrées » (CEJ 1998).

Dans un mouvement parallèle à son instrumentalisation, le principe de précaution est devenu l'objet des critiques acerbes. Les adversaires les plus véhéments ont dénoncé les complications bureaucratiques qui perturbent la spontanéité des rapports économiques ou l'idéologie écologiste qui menace le progrès technoscientifique. Les modérés se sont limités à interroger la fonctionnalité de ce principe et la possibilité de contenir par voie juridique les menaces qui atteignent aux équilibres environnementaux et à la vie humaine. Justifiés ou non, ces critiques interprètent la précaution d'une manière unilatérale, comme une sorte d'hyperbole de la volonté de réglementer. Mais une analyse des exemples invoqués jusqu'ici nous montre une architecture plus complexe de ce principe. Rapportée aux techniques du gouvernement, la précaution inaugure un régime de doute systématique et permanent. Là où la science reste lacunaire, là où il n'existe pas une réponse définitive, sans controverse, la précaution convoque le pouvoir de l'imagination.

The precautionary principle invites one to consider the worst hypothesis in any business decision. The precautionary principle requires an active use of doubt, in the sense Descartes made canonical in his *Meditations on First Philosophy*. Before any action, I must not only ask myself what I need to know and what I need to master, but also what I do not know, what I dread or suspect. I must, out of precaution, imagine the worst possible, the consequence that an infinitely deceptive malicious demon could have slipped into the folds of an apparently innocent enterprise (Ewald 2002, 286).

Le rapport entre l'incertitude et la mobilisation de l'imagination n'est pas seulement une affaire de spéculation philosophique. Par contre, ce rapport préoccupe les hauts fonctionnaires de l'État et les bureaucrates des appareils de sécurité. Souvenons-nous de la fameuse théorisation du secrétaire américain de la Défense, Donald Rumsfeld, concernant les choses dont on ne sait pas qu'on ne connaît pas.

(...) there are things we know we know. We also know there are known unknowns; that is to say we know there are some things we do not know. But there are also unknown unknowns -- the ones we don't know we don't know (Rumsfeld 2002).

Les choses dont on ignore qu'on ne connaît pas ne signalent pas une fissure dans la connaissance, mais un déficit d'imagination. Il faut le dire encore une fois, il ne s'agit pas ici d'une considération philosophique. Le diagnostic concernant le mauvais usage de l'imagination représente la principale conclusion du rapport concernant les attaques terroristes de l'11 septembre 2001: « The most important failure was one of imagination ».

À l'origine, la mobilisation de l'imagination se retrouve dans le domaine de la défense civile, durant la deuxième Guerre mondiale. Comme il était impossible de calculer à partir des données existantes l'impacte destructif d'un bombardement allemand, les responsables civils et militaires ont dû imaginer des scénarios catastrophiques. L'industrie des scénarios catastrophiques a connu un grand essor durant la guerre froide : les conséquences d'un conflit nucléaire avec l'Union Soviétique étant impossible à déterminer, cette lacune a été suppléentée par des techniques de simulation. En général, ces exercices stratégiques ont été interprétés comme une sorte d'application de la théorie mathématique des jeux ou de la théorie de la « rational choice ». Mais comme le montre Herman Kahn, l'un des plus importants théoriciens des scénarios, les structures rationnelles ne représentent qu'un versant du problème: « Imagination has always been one of the principal means for dealing in various ways with the future, and the scenario is simply one of the many devices useful in stimulating and disciplining the imagination » (Kahn 1962, 145).

Conclusions: les régimes de l'imagination

La multiplication des contextes dans lesquels l'imagination est convoquée comme technique du gouvernement de l'incertitude peut aisément conduire à la dissolution de cette notion. Pour éviter une telle dérive sémantique il est nécessaire de trouver un principe d'ordination capable de maîtriser ce polymorphisme. C'est pour cela que nous proposons, comme une conclusion de notre enquête, une décomposition du concept à partir de trois foyers de sens.

En premier lieu, l'imagination se configure comme une technique de production des images et des représentations. Il s'agit de donner une forme intelligible aux phénomènes incertains : terrorisme, catastrophes écologiques, crises financières. Dans cette catégorie se rangent les scénarios et les jeux de simulation dont on a déjà parlé. Après la guerre froide ces techniques ne fonctionnent pas exclusivement comme moyens pour déterminer le profil de l'événement inconnu et dangereux, mais aussi comme de tests ou de vérifications de la capacité de réagir de certaines institutions.

The hope was that such a role-playing scenario would reveal weaknesses in the public emergency system that could later be corrected (Garrett 1995, 593).

L'imagination en tant que technique de représentation est mobilisée aussi par les dispositifs de surveillance du trafic aéroportuaire. Comme le montre Louise Amoore (2009 ; 2011), les compagnies qui assurent la sécurité aérienne aux

États Unis ou en Grande-Bretagne, n'utilisent seulement des algorithmes de filtrage des passagères basées sur des profils classiques de risque (par exemple: passager de nationalité afghane = possible terroriste ou passager vénézuélien = possible trafiquant de drogues), mais aussi des intersections entre des données aléatoires (par exemple le moyen de paiement du ticket d'avion ou le menu choisi par le passager). C'est notable que ces techniques informatiques ont leur origine dans les études visant à systématiser le comportement erratique des consommateurs.

As in contemporary profiling of consumers in the marketplace – where the as-yet-unencountered unknown consumer is the holy grail sought via fragments of data on their conduct and behaviour – so in today's homeland security practice, the unknown terrorist is rendered knowable through the fractured bits and bytes of a way of life (Amoore 2009, 19).

Deuxièmement, l'emploi de l'imagination conduit à la constitution d'un certain imaginaire collectif à travers l'industrie du divertissement. On pourrait citer ici le succès considérable du catastrophisme hollywoodien avec des pellicules comme: *The Road*, *2012*, *The Book of Eli*, *Watchmen*, *The Day After Tomorrow* ou *Children of Men* ou bien des shows comme *Earth 2100* produit et diffusé en Amérique par ABC TV Channel.

Enfin, on retrouve le rôle de l'imagination dans la structuration des nouvelles espaces d'expérience. C'est le but assumé des différents exercices de préparation dispensés pour le grand public. Par exemple, sous les noms des anciennes déités, Argus, Osiris, Kali, Demeter, la police de Londres organise périodiquement des exercices qui permettent aux individus dont le métier n'a rien à voir avec les services de sécurité de faire l'expérience des différents scénarios catastrophiques (Aradau & van Munster 2012 ; 2011).

Bibliographie

- Amoore, Louise. 2009. "Lines of Sight: On the Visualization of Unknown Futures." *Citizenship Studies* 13: 17-30.
- Amoore, Louise. 2011. "Data Derivatives: On the Emergence of a Security Risk Calculus for our Times." *Theory, Culture & Society* 28: 24-43.
- Aradau, Claudia and Rens van Munster. 2011. *Politics of Catastrophe: Genealogies of the Unknown*. London: Routledge.
- Aradau, Claudia and Rens van Munster. 2012. "The Securitization of catastrophic events: Trauma, enactment, and preparedness exercises." *Alternatives: Global, Local, Political* 37(3): 227-239.
- Anders, Günther. 2013. *Obsolescența omului. Volumul I. Despre suflet în epoca celei de-a doua revoluții industriale*. Cluj-Napoca: Tact.
- Arendt, Hannah. 1958. *The Human Condition*. Chicago & London: University of Chicago Press.
- Beck, Ulrich. 1992. *Risk Society: Towards a New Modernity*. London: Sage

- Bigo, Didier. 2008. "Security: A Field Left Fallow." *Foucault on Politics, Security and War*, eds. Michael Dillon and Andrew Neal. London: Palgrave Macmillan.
- Burchell, Graham, Colin Gordon, and Peter Miller, eds. 1991. *The Foucault Effect: Studies in Governmentality*. London: Harvester Wheatsheaf.
- Cour Européenne de Justice. 1998. "Arrêt de la Cour du 5 mai 1998, affaire C-180/96 : Mesures d'urgence contre l'encéphalopathie spongiforme bovine" (<http://eur-lex.europa.eu>).
- Demetrescu, Matei; Codrin Tăut. 2014 "Une science latérale? Economie politique et limites du gouvernement chez Michel Foucault." *Studia Europaea* 59 (3): 173-196.
- Dupuy, Jean-Pierre. 2005. *Petite métaphysique des tsunamis*. Paris: Seuil.
- Ewald, François. 1986. *L'Etat providence*. Paris: Grasset.
- Ewald, François. 2002. "The Return of Descartes's Malicious Demon: An Outline of a Philosophy of Precaution." In *Embracing Risk. The Changing Culture of Insurance and Responsibility*, eds. Tom Baker and Jonathan Simon, 273-301. Chicago: University of Chicago Press.
- Foucault Michel. 2004a. *Sécurité, territoire, population, cours au Collège de France 1977-78*. Paris : Gallimard-Seuil.
- Foucault, Michel. 2004b. *Naissance de la biopolitique, cours au Collège de France 1978-79*. Paris : Gallimard-Seuil.
- Garrett Laurie. 1995. *The Coming Plague: Newly Emerging Diseases in a World Out of Balance*. New York: Penguin Books.
- Gros, Frédéric .2012. *Le principe sécurité*. Paris: Gallimard.
- Kahn, Herman. 1962. *Thinking About the Unthinkable*. New-York: Horizon Press.
- Neocleous Mark. 2000. *The Fabrication of Social Order: A Critical Theory of Police Power*. Pluto Press.
- Power, Michael. 1999. *The Audit Society: Rituals of Verification*. Oxford: Oxford University Press.
- Rumsfeld, Donald. 2002. Us Department of Defense, News Briefing, February 12, (<http://www.defense.gov/transcripts/transcript.aspx?transcriptid=2636>)
- Senellart, Michel. 1995. *Les arts de gouverner. Du regimen médiéval au concept de gouvernement*. Paris : Seuil.
- Shue, Henry .1996. *Basic Rights. Subsistence, Affluence, and U.S. Foreign Policy* (Second Edition). Princeton: Princeton University Press.
- Wæver, Ole. 1995. "Securitization and Desecuritization." In *On Security*, ed. Ronnie Lipschutz, 46-86. New York: Columbia University Press.